

Procédure d'utilisation du matériel

Atelier :

Aériens

Tenue des pratiquants :

Se référer à la fiche de l'agrès concerné

Installation :

Le montage des aériens sur la vergue est réservé aux personnes habilitées.

Chaque agrès doit avoir une distance minimum (quelques mètres) avec tout autre agrès aérien.

Lors de chaque installation un contrôle doit être effectué (cordages, mousquetons, points d'ancrage, tissus,...).

Éléments de sécurité :

Utilisation de tapis de réception pour l'atelier voire de longes dès que la hauteur devient importante (+ de 2,5m)

Usage :

L'utilisation des agrès aériens est limitée à 5 adultes ou 8 enfants en simultanés.

Démontage :

Les agrès aériens doivent être mis hors d'atteinte entre chaque atelier.